

Rapport semestriel

au 30 juin 2025

SOREA ISR OBLIGATIONS

Part **E**, Part **F**

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCPE de droit français

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le FCPE est un fonds d'épargne salariale de capitalisation. Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Il en va de même des crédits d'impôt et avoirs fiscaux qui leur sont attachés et dont la restitution sera demandée à l'administration par le dépositaire. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

Document public

LBP AM - 36, Quai Henri IV - 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

Néant

ETAT DU PATRIMOINE

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20/1° du I de l'article L.214	-24-55
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-
Avoirs bancaires	1.37
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	588.94
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Autres instruments financiers	-
Créances	0.01
Total des actifs détenus par l'OPC	590.32
Passif	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Emprunts	-
Dettes	-5.58
Comptes financiers	_
Valeur nette d'inventaire	584.74

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR DEVISE

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation de l'article L. 422-1	on sur un marché rég	lementé au sens
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Eta dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régu autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des r de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l' valeurs mobilières	narchés financiers ou	ı que le choix
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 $/4^\circ$ du I de l'article R. 214-	e l'article R.214-32-18	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et finan l'article R.214-32-19	cier ou mentionnés a	au I et II de
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
EUR	100.72	99.77
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	100.72	99.77

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR SECTEUR ECONOMIQUE

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation de l'article L. 422-1	on sur un marché rég	lementé au sens
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Eta dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote offici tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régu autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des n de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l' valeurs mobilières	lier, reconnu et ouve narchés financiers ou	rt au public, pour u que le choix
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de	e l'article R.214-32-18	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et finan- l'article R.214-32-19	cier ou mentionnés a	au I et II de
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	_	_
- Fonds professionnels spécialisés	_	_
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	_	_
- OPCI et OPPCI	_	_
- Autres parts ou actions d'OPC	100.72	99.77
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	100.72	99.77

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR PAYS

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation de l'article L. 422-1	on sur un marché rég	lementé au sens
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Eta dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote offici tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régu autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des ne de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'valeurs mobilières	llier, reconnu et ouve narchés financiers ou	rt au public, pour I que le choix
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 $/4^\circ$ du I de l'article R. 214-	e l'article R.214-32-18	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et finan l'article R.214-32-19	cier ou mentionnés a	au I et II de
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
- France	100.72	99.77
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	100.72	99.77

MOUVEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRES

	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation de l'article L. 422-1	on sur un marché rég	lementé au sens
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	_	_
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	_	_
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Eta dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	_	_
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	_	_
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote offici tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régu autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des n de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l' valeurs mobilières	lier, reconnu et ouve narchés financiers ou	rt au public, pour u que le choix
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	_	_
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	_	_
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du l de l'article R. 214-11 /4° du l de	e l'article R.214-32-18	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	_	_
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	_	_
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et finan- l'article R.214-32-19	cier ou mentionnés a	au I et II de
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	_	_
- Fonds professionnels spécialisés	_	_
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	_	_
- OPCI et OPPCI	_	_
- Autres parts ou actions d'OPC	45,337.54	21,515.71
Total des mouvements	45,337.54	21,515.71

VALEUR LIQUIDATIVE, NOMBRE DE PARTS ET DIVIDENDES

Code ISIN	Type Classe	Type Part	Actif net part	Nombre de titres	Valeur liquidative de la part	Devise Part
QS0011128046	F	С	578,385.64	47,357.0501	12.213	EUR
QS0011197314	E	С	6,354.11	495.5049	12.823	EUR

Le document périodique n'a pas été certifié par le commissaire aux comptes de l'OPC.

ADFS_INV022

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Inventaires par Produit et Devise de cotation

PORTEFEUILLE: SOREA ISR OBLIGATIONS (PFE056) EUR

100,0	-14 138,05	0,00	,75	584 739,75	603 076,07	(EUR)		CUMUL) EUR	TONS (PFE056)	SOREA ISR OBLIGATIONS (PFE056) EUR	OILLE:	PORTEFEUILLE:
100,7	-14 138,05	0,00	3,02	588 938,02	603 076,07	EUR)	CUMUL(EUR)	C				CVM	TOTAL OPCVM
100,7	-14 138,05	0,00	,02	588 938,02	603 076,07	(EUR)		CUMUL			UR: EUR EURO	TOTAL DEVISE VALEUR: EUR	ТОТ
100,7	-14 138,05	0,00	3,02	588 938,02	603 076,07	Contri	149,08 Contri	149,08 27/06/2025	EUR 149	3 950,4831 E	UROPE-E	LBPAM OBLI EUROPE-E	FR0010613430
													OPCVM
-0,72			1,27	-4 198,27		EUR)	CUMUL(EUR)	С				onibilités	TOTAL Disponibilités
-0,72			,27	-4 198,27		(EUR)		CUMUL			CUR: EUR EURO	TOTAL DEVISE VALEUR: EUR	ТОТ
-0,72			3,27	-4 198,27		N/A			UR	-4 198,2700 EUR		EUR	EUR
													Disponibilités
tif net	+/- Value % Actif net	2	U PORTEF	EN DEVISE DU PORTEFEUILLE Valeur Coupon cou	Pr. Rev. total	Orig	Cours	P.R.U Date Cota.	Dev. P.R. Cota.	Quantité C			Valeur
ው ው	% Validé % Validé	12,2090 EUR 0,032762 % 12,8180 EUR 0,039007 %	12,2090 EUR 12,8180 EUR	12,2 12,8	12,2130 EUR 12,8230 EUR	1	0 EUR 0 EUR	-4 198,270 EUR -4 198,270 EUR	357,050100000 495,504900000	47 357,050100000 495,504900000	578 385,64 EUR 6 354,11 EUR	QS0011128046 QS0011197314	C cap QS00 E cap QS00
	Statut	Variation	23/06/202	Valeur liquidative 30/06/202 VL précédente au 23/06/202	/e 30/06/202	leur liquidativ		Disponibilités	Nombre de parts	Nombr	Actif net	eur	Code valeur
											30/06/2025	VALO:	DATE DE VALO:

16:01:25

Date de création: 09/07/2025